

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

30 MARS 2023

Arrêté du

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2023

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 19 janvier 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame Céline THIRIOT, directrice des services douaniers de 2^e classe, est désignée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects organisé au titre de l'année 2023.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par une personne reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	DELOBEL	Rémi	Contrôleur principal
M.	JOUGLEUX	Alban	Contrôleur principal
M.	KRIF	Laurent	Inspecteur régional de 3 ^e classe
Mme	LEMARCHAND	Gladys	Inspectrice
Mme	LUTZ	Brigitte	Inspectrice principale de 1 ^{re} classe
M.	SZYMANSKI	Thierry	Inspecteur
M.	ORMANCEY-HARELLE	Kevin	Inspecteur

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **30 MARS 2023**

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

Le directeur des services douaniers,



S. PICHEGRU